

# Réforme des retraites

## un recul pour les femmes

Les femmes refusent d'être les grandes perdantes !  
Nous exigeons :

Le gouvernement abandonne la lutte contre les inégalités professionnelles

En 2006, à l'occasion du vote de la loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, le gouvernement nous annonçait qu'en 2010, les inégalités professionnelles n'existeraient plus. On en est encore bien loin, et le projet de loi du gouvernement va encore nous en éloigner !

La loi de 2006 imposait aux entreprises de mener des négociations annuelles sur l'égalité professionnelle, sous peine de sanctions. **Les obligations des entreprises sont quasiment supprimées** : désormais, les entreprises sont seulement tenues de produire un rapport sur les inégalités femmes/hommes, et plus de négocier !

C'est un immense pas en arrière.

### Pour la défense de nos retraites

- Une retraite par répartition à 60 ans et à taux plein, et au moins égale au SMIC.
- La suppression du système de décote.
- Le rétablissement des cotisations patronales exonérées.

### Contre les inégalités au travail

- L'égalité salariale, avec un rattrapage et une revalorisation des écarts de salaires et de retraites partout.
- La transformation de tous les emplois précaires en CDI, et des contrats partiels à temps complet pour celles et ceux qui le souhaitent.
- Le droit à une évolution de carrière et à une formation professionnelle continue rémunérée et qualifiante.
- Une réelle reconnaissance des qualifications, des certifications et des diplômes obtenus tout au long de la vie.

La droite nous impose une régression de nos droits sous prétexte d'arguments démographiques irrecevables. La solution au problème des retraites est liée avant tout au développement de l'emploi, en particulier féminin et jeune.

Pour la défense de nos retraites, nous exigeons une retraite par répartition, à 60 ans, sans augmentation de la durée de cotisation, à taux plein et au moins égale au SMIC !

# Les femmes, premières victimes de la

## casse des services publics

### Casse du service public de la petite enfance !

Le décret de Nadine Morano sur les services d'accueil de la petite enfance et le plan de Luc Châtel dégradent le dispositif d'accueil de la petite enfance : mise en concurrence, suppression des toutes petites sections en maternelle, diminution de la proportion des professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices et auxiliaires de puériculture) dans les établissements et services d'accueil des jeunes enfants (d'un adulte pour 8 enfants à un adulte pour 12 enfants). Depuis 2000, 68 000 places ont été supprimées en maternelle. **Pour le partage des tâches domestiques, de l'éducation des enfants, nous exigeons un véritable service public de la petite enfance, mixte, gratuit et de qualité !**

### Casse du service public hospitalier = recul de l'accès à l'avortement !

La loi Bachelot restructure la santé publique dans un seul objectif : la rentabilité économique. Les établissements sont regroupés pour permettre la suppression de postes, dans le mépris total des usagers et des professionnels. Les maternités et les centres d'IVG sont particulièrement touchés. Les délais d'attente peuvent atteindre 3 semaines. L'obligation des établissements publics d'organiser la pratique des IVG n'est pas respectée.

Pour maintenir l'accès aux soins et à l'avortement, nous exigeons l'arrêt du démantèlement de l'hôpital public ! Les femmes doivent pouvoir choisir entre l'IVG chirurgicale et l'IVG médicamenteuse.

L'ANCIC, la CADAC et le Planning familial sont à l'initiative d'une manifestation nationale le 6 novembre à Paris : pour le droit à l'avortement et la défense de l'hôpital public !

## Contacts

### Collectif national pour les droits des femmes

21 ter rue Voltaire / 75011 PARIS

[www.collectifdroitsdesfemmes.org](http://www.collectifdroitsdesfemmes.org)

[colcadac@club-internet.fr](mailto:colcadac@club-internet.fr)

### Osez le féminisme !

9 rue Léopold Robert / 75014 PARIS

[www.osezlefeminisme.fr](http://www.osezlefeminisme.fr)

[contact@osezlefeminisme.fr](mailto:contact@osezlefeminisme.fr)

# Réforme des retraites

## un recul pour les femmes

**40%** C'est l'écart entre les retraites des femmes et celles des hommes.

**30%** C'est la part de femmes salariées qui partent à la retraite à 65 ans.

**8/10** C'est la part de femmes parmi les retraités pauvres.

**27%** C'est l'écart entre la rémunération brute totale des femmes et celle des hommes, tous temps de travail confondu.

### Contacts

**Collectif national pour les droits des femmes**  
21 ter rue Voltaire / 75011 PARIS  
[www.collectifdroitsdesfemmes.org](http://www.collectifdroitsdesfemmes.org)  
[colcadac@club-internet.fr](mailto:colcadac@club-internet.fr)

**Osez le féminisme !**  
9 rue Léopold Robert / 75014 PARIS  
[www.osezlefeminisme.fr](http://www.osezlefeminisme.fr)  
[contact@osezlefeminisme.fr](mailto:contact@osezlefeminisme.fr)

Les inégalités pendant la vie active se répercutent au moment de la retraite

#### Des taux de pension inférieurs

Les inégalités salariales n'ont pas reculé malgré toutes les lois sur l'égalité professionnelle (lois qui restent non contraignantes) : l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes est de 27%, à travail et diplôme égal. Les femmes représentent 85% des salariés à temps partiels et 80% des salariés payés en-dessous du SMIC. Les conséquences sont lourdes à l'arrivée à la retraite. **Les retraites des femmes sont 40% inférieures à celles des hommes !** Parmi les retraités pauvres, 8 sur 10 sont des femmes.

#### Un âge de départ à la retraite plus tardif

Parmi les retraités actuels du régime général, 39% des femmes ont validé une carrière complète, contre 85% des hommes. 30% des femmes partent à la retraite à 65 ans, contre 5% des hommes, pour ne pas subir de décote. En effet, le taux d'emploi des femmes de plus de 60 ans est très faible (seulement 4,3%) : **un tiers des femmes attendent de pouvoir prendre leur retraite dans une situation de précarité scandaleuse.**

La réforme du gouvernement va aggraver la précarité des femmes !

#### L'allongement de la durée de cotisation accentuera la précarité et la dépendance des femmes

Ce qui est visé au travers de l'allongement de la durée de cotisation (62 ans, 67 ans), c'est baisser considérablement le niveau des pensions : à cause de leurs carrières moins linéaires que celles des hommes (précarité, temps partiels subis, interruption de carrière pour élever les enfants, manque de mesures compensatoires), **les femmes seront les premières touchées.** Ce sont elles qui les premières repousseront leur départ à la retraite de 65 à 67 ans.

#### Prise en compte du congé maternité dans le calcul de la retraite : mais de qui le gouvernement se moque-t-il ?

Le gouvernement a prévu la prise en compte des indemnités journalières du congé maternité dans le calcul de la retraite. C'est certes une mesure compensatoire, mais qui ne concerne que 16 ou 32 semaines sur un total de plus de 2 000 semaines d'activité au total ! S'il pense que cette mesure (qui en cas de plusieurs congés maternité, est limitée à un an) peut suffire à combler les inégalités et répondre à la précarité des retraitées, il ne berne personne.